

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2023-2024

2023-2024	MW
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	40 373
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	4 131
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>10,23%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	7 062
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	7 076
▪ HQ Production - Base et cyclable	900
▪ Contrats de biomasse	328
▪ Contrats d'éolien	1 486
▪ Contrats de petites hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible	998
▪ Gestion de la demande de puissance et chaînes de blocs	1 535
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
▪ Achats de puissance de CT	775
▪ Partage de réserve	200
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévission des besoins de novembre 2023.